

M. et Mme NAZARIAN Patrice
Résidence Altena « A3 »
13 chemin de la Chapelle des chiens
06130 Grasse
TEL : 06 09 75 15 64
E-mail : nazarian@nazarian.fr

Grasse le 21 mars 2018

(L6)

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Révision générale du PLU de GRASSE

Objet : Observation

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'attire votre attention sur l'erreur matérielle commise sur le zonage appliqué à l'ouverture à l'urbanisation de notre propriété située sur la parcelle BD 269, Chemin de la Chapelle des chiens à Grasse.

En effet, il était prévu de le rattacher à la zone urbaine UCa adjacente conformément à la demande formulée et validée (numéro 30) par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, lors de la CDPENAF du 6 février 2018.

Or, dans le projet du PLU arrêté, cette ouverture à l'urbanisation a été classée par erreur en zone UJa.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à la correction de cette erreur matérielle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations



Grasse, le **08 MARS 2018**

Monsieur et Madame Patrice NAZARIAN
Résidence Altena – A3
13 Chemin de la Chapelle des Chiens
06130 GRASSE

Direction Générale
Adjointe Aménagement

Objet : Votre demande formulée dans le cadre de la révision générale du Plan Local
d'Urbanisme.

Affaire suivie par :
Monsieur Jérôme KESTER
Service Urbanisme
réglementaire

Madame, Monsieur,

Téléphone : 04 97 05 22 00

Comme suite à votre demande j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai défendu votre
demande de reclassement en zone constructible de votre propriété située Chemin de la
Chapelle des Chiens lors de la Commission Départementale de la Préservation des
Espaces Naturels et Forestiers (CDPENAF) du 6 février dernier.

Référence :
IC/IJK/1175/18

La CDPENAF réunie sous la présidence de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes a émis
un avis favorable au reclassement des 0,05 ha reclassés de N en U.
Le dossier du PLU révisé sera mis à l'enquête publique du 26 mars au 27 avril 2018.
A l'issue de l'enquête publique, il sera définitivement approuvé par mon Conseil Municipal
du 26 juin 2018.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération la plus
sincère.



Le Maire,

Jérôme VIAUD

Président de la CA du Pays de Grasse
Vice-Président du Conseil départemental des Alpes Maritimes

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
GRASSE
29 TRAVERSE DE LA PAOUTE BP
23150 06131
06131 GRASSE CEDEX
tél. 0493403601 - fax 0493403643
cdif.grasse@dgrip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Situation nouvelle

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 21/10/2016
Fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2016 Ministère des Finances et des Comptes publics



